

**A.D.A.I.F**  
**Association pour le développement de l'Apiculture en Île de France**  
**14<sup>ème</sup> Concours des miels d'Île de France**  
**RÈGLEMENT 2013**

**ARTICLE 1 : Participants**

Le Concours Régional 2013 des miels d'Île de France est ouvert aux Apiculteurs, aux Coopératives et aux Groupements de producteurs, réunis dans un seul groupe de participants, indépendamment du nombre de leurs colonies situées en ÎLE DE FRANCE.

**Ils doivent être adhérents à un groupement, à un syndicat ou à une association affiliés à l'ADAIF.**

**ARTICLE 2 : Sections (catégories de miels) époques conseillées d'envoi des échantillons)**

- 1<sup>ère</sup> section : miel de colza
- 2<sup>ème</sup> section : miel d'acacia
- 3<sup>ème</sup> section : miel de tilleul
- 4<sup>ème</sup> section : miel de châtaignier
- 5<sup>ème</sup> section : miel de tournesol
- 6<sup>ème</sup> section : miel de fleurs récolté au printemps
- 7<sup>ème</sup> section : miel de fleurs récolté en été
- 8<sup>ème</sup> section : miel de miellat (dit "de forêt")
- 9<sup>ème</sup> section : miel de sarrasin.

Les dates des diverses récoltes dépendent étroitement des conditions météorologiques mais, afin d'étagger les envois vers le laboratoire d'analyses et leur donner ainsi de meilleures conditions de travail, nous vous demandons instamment de faire la mise en pots dès la décantation terminée et de nous faire parvenir les échantillons dans les plus brefs délais.

Si une section ne réunit pas quatre échantillons, elle sera annulée.

Comme lors des années précédentes, nous travaillerons en étroit partenariat avec Natureparif qui prendra en charge les analyses de laboratoire pour un grand nombre d'échantillons de miel.

**Les résultats des analyses polliniques nous amèneront peut-être à remettre en série des échantillons mal orientés par les apiculteurs. Vous en serez alors avertis par courriel.**

Dans la mesure du possible ces échantillons rejetés seront réorientés vers une série éventuellement compatible.

Tous les échantillons présentés au concours (primés, non primés ou faisant partie d'une section annulée) restent propriété de l'organisation. Ils pourront servir à des analyses complémentaires ou seront dirigés vers une œuvre humanitaire.

Sans prétendre vouloir organiser un concours au sens strict du terme, nous serions par contre heureux de recevoir des hydromels (secs, demi-secs, doux ou moelleux) afin d'organiser une dégustation toujours très festive.

**ARTICLE 3 : Echantillons**

**Les miels présentés doivent avoir été récoltés en Île de France au cours de l'année 2013.**

**Pots de présentation des échantillons** : Un seul type de pot utilisé cette année, tant pour le concours que pour la demande d'analyse : **pot plastique de laboratoire de 150 grammes**. Natureparif fournira gracieusement tous les pots (pour le concours et les analyses). Vous ne pourrez pas trouver ces pots au détail dans le commerce, aussi nous en déposerons dans un certain nombre de points de collecte des échantillons (SCA, SNA, UNAF, Nicomiel, Les Abeilles,...) La liste définitive des points de retrait des pots vides et de retour des pots pleins sera actualisée sur les divers sites publiant les informations du concours.

Pour la présentation au concours les pots seront anonymes, donc sans aucun signe distinctif.

Lors de la remise de l'échantillon, sa catégorie, sa section (de 1 à 9) et les coordonnées du participant seront inscrites sur une **"fiche d'inscription"** datée et signée.

**Pour le concours** : 1 pot par échantillon. Accompagné d'une fiche d'inscription, complètement remplie, enroulée autour de chaque échantillon et maintenue par deux élastiques.

**La demande d'analyse** – un échantillon analysé par rucher – implique **obligatoirement le retour du Questionnaire émis par Natureparif**. Conformez-vous précisément aux modalités prévues par la fiche « Demande d'analyse » accompagnant le questionnaire.

Pour éviter tout risque de séparation du pot et des documents le concernant, un sac en plastique quelconque scotché ou ligaturé serait certainement la solution la plus sûre.

Bien que le CONCOURS et le Questionnaire NATUREPARIF soient indépendants, notre partenariat est total. Nous gérons donc tous les échantillons, quelle qu'en soit la destination.

**FICHE d'INSCRIPTION et QUESTIONNAIRE** : Aucune inscription ne sera acceptée si ces deux documents ne sont pas totalement renseignés quant au rucher : ville, numéro et nom de rue, lieu dit ou situation GPS

Les échantillons de miel devront parvenir impérativement au plus tard le **Vendredi 27 septembre 2013** à l'un des points de collecte précisé plus loin dans ce règlement. La liste de ces points de collecte est également susceptible de figurer (selon les possibilités d'insertion) dans les communiqués à paraître dans les revues "Abeille de France" et "Abeilles et Fleurs" des numéros de juin, juillet-août ou septembre.

Chaque participant pourra présenter des échantillons de miel dans une même section aux conditions impératives suivantes :

- pour les miels dits "de cru" (sections 1 à 5 et 9) : **un seul** échantillon par rucher. (L'implantation des ruchers doit alors être indiquée sur chaque fiche d'inscription)
- pour les miels anciennement dénommés "toutes fleurs" ou "de forêt" (sections 6 à 8), **plusieurs** échantillons s'ils ont été récoltés dans des ruchers distincts et/ou à des périodes **nettement** différentes (implantations des ruchers et/ou dates de récolte également obligatoires, la seule indication d'un numéro de lot est insuffisante).

**Important** : Les apiculteurs qui participent à ce concours s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation sanitaire (déclaration annuelle à la DDSV, tenue du registre d'élevage).

#### **ARTICLE 4 : Dépôts des échantillons et des demandes d'inscription au concours.**

Tous les documents concernant le concours ainsi que la proposition d'analyse de Natureparif associée au questionnaire sur les ruchers peuvent être obtenus au secrétariat de la S.C.A. 41 rue Pernety, PARIS (14<sup>ème</sup>) ☎ : 01 45 42 29 08 - [s.c.a@wanadoo.fr](mailto:s.c.a@wanadoo.fr) - jusqu'au 5 juillet et à partir du 2 septembre.

Ils sont mis en ligne et peuvent être téléchargés sur les sites internet suivants :

ADAIF : [www.adaif.fr](http://www.adaif.fr)

SCA : [www.la-sca.net](http://www.la-sca.net)

GDSA 94/75 : [www.gdsa94-gdsa75.org](http://www.gdsa94-gdsa75.org)

Pour être pris en considération, fiche(s) et échantillon(s) seront obligatoirement accompagnés des droits d'inscription sous forme d'un **chèque** d'un montant total calculé sur la base de **10 € 00** pour chacun des deux premiers échantillons et de **6 € 00** pour chacun des échantillons suivants, faisant partie du même dépôt ou de dépôts complémentaires, quel que soit le nombre total d'échantillons de présentés à ce Concours 2013.

**Les chèques seront libellés à l'ordre de l'ADAIF** - (Les paiements en espèces ne sont pas acceptés)

#### **Dépôt des échantillons**

SCA	41 rue Pernety	75014 Paris	01 45 42 29 08
SNA	5 rue de Copenhague	75008 Paris	01 45 22 48 42
UNAF	26 rue des Tournelles	75004 Paris	01 48 87 47 15
GAMM VERT ZAC	La Haie Passart	77170 Brie Cte Robert	01 64 05 76 82
NICOMIEL	516 rue Hélène Boucher	78530 BUC	01 39 56 33 90
	ou 22 allée Louis Breguet	93420 Villepinte	01 41 51 09 75
LES ABEILLES	21 rue de la Butte aux Cailles	75013 Paris	01 45 81 43 48

***N'oubliez pas de téléphoner préalablement à votre venue pour vérifier jours et heures d'ouverture***

#### **ARTICLE 5 : Récompenses**

Les récompenses décernées au Concours sont : **Diplômes de médaille d'or, d'argent, de bronze.**

Il peut être fait état de la récompense sans limitation dans le temps mais pour la seule production dont l'échantillon primé fait partie.

Nous pouvons faire profiter les médaillés qui le désirent d'un prix intéressant pour des pastilles or, argent ou bronze, « Concours des miels d'Île de France – 2013 » au prix de 7,50€ le cent (prix 2012 non actualisé) - (à commander par 500). Contacter le secrétariat de la SCA au 01 45 42 29 08 à partir du 21 octobre. **Il ne sera fait aucune relance.**

#### **ARTICLE 6 : Jury**

**Le jury se réunira le vendredi 15 novembre.** Le concours se déroulera très certainement à l'**Ecole Centrale Paris sise à Châtenay-Malabry (92).**

La fonction de membre du Jury est bénévole et gratuite.

**Nul ne pourra remplir cette fonction dans une section où il présente un ou plusieurs échantillons.**

Les divers groupements apicoles franciliens seront contactés fin septembre/début octobre afin qu'ils nous proposent un ou plusieurs candidats-jurés (en fonction de l'importance de leurs cotisants à l'ADAIF). Seuls les groupements dont au moins un membre aura présenté un échantillon de miel au concours seront habilités à fournir des jurés.

Pour les GDSA : Un seul juré possible.

Les candidatures libres, non présentées par un groupement, ne seront pas prises en considération.

#### **ARTICLE 7 : Résultats d'analyses**

A l'issue du concours, les participants recevront les résultats des analyses de leur(s) échantillon(s) s'ils nous ont fourni une enveloppe affranchie à leur nom, jointe au dossier d'inscription.

#### **ARTICLE 8 – Communication à la presse**

Des articles sont transmis à la presse, notamment professionnelle, ainsi que des photos.

Nul ne pourra s'opposer à la publication de sa photo prise à l'occasion de ce concours.

**UN PROBLEME, UNE QUESTION : secrétariat de la SCA – 01 45 42 29 08 ou [s.c.a@wanadoo.fr](mailto:s.c.a@wanadoo.fr)**